

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane,
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES à affectation locale en Guyane ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section Physique-Chimie, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Président

M. Jean Aristide CAVAILLES
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Thomas LUGLIA
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de la GUYANE

Secrétaire général

Mme Hélène COMBEL
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Membres du jury

M. ARNAUD CEBRON
Professeur agrégé

Académie de la GUYANE

Mme SOPHIE THORAL
Professeure certifiée

Académie de la GUYANE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 novembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale
et par délégation
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU